

Conseil métropolitain du 29 avril 2022 :

Tri des déchets : un centre exemplaire

La gestion des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire national connaît aujourd'hui de nouveaux défis. Pour y répondre, la loi française impose désormais l'extension des consignes de tri à tous les déchets d'emballages en plastiques : barquettes, films plastiques ou encore les pots de yaourt. Afin de pouvoir trier l'ensemble de ces emballages, une reconstruction des équipements existants demeure essentielle. C'est en ce sens que les élus du Conseil métropolitain actent ce jour la modernisation du centre de tri de Lille Loos pour un budget prévisionnel de 20,3 millions d'euros.

« Jeter moins, trier mieux et plus, améliorer le service aux habitants dans un espace public de qualité et moderniser le traitement des déchets : tels sont les quatre grands axes du schéma directeur des déchets ménagers. C'est pour répondre à cette dernière volonté que nous entérinons ce jour la rénovation du centre de tri de Lille Loos, indique Damien Castelain, Président de la MEL. L'aménagement de cet équipement permettra à terme de simplifier le geste de tri et ainsi de faire de notre métropole un territoire tourné vers une économie circulaire efficace, conforme aux engagements environnementaux de la France ».

Mieux trier les déchets plastiques

Cette nouvelle étape s'inscrit dans l'ambition de moderniser les deux centres de tri de la Métropole Européenne de Lille, faisant ainsi suite à la délibération du Conseil métropolitain de février 2022 qui a entériné la rénovation du centre de tri d'Halluin.

En effet, en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite LTECV, visant à trier tous les emballages plastiques séparément à l'horizon 2022, le système de tri de la MEL va évoluer. La collecte du verre (bouteille, pot) sera séparée des autres emballages recyclables (plastiques, métaux, papiers/cartons) et des papiers, journaux et magazines grâce au déploiement progressif de points d'apport volontaire, afin d'optimiser ce service. Les centres de tri de la MEL devront séparer plus finement les emballages plastiques afin d'en recycler davantage (pots de yaourts, films et barquettes) qu'actuellement (bouteilles et flacons uniquement avant la modernisation de ces équipements).

Modernisation et adaptation des équipements industriels de tri

Les travaux du centre de Lille Loos devraient s'étendre sur toute l'année prochaine, pour une livraison souhaitée fin 2023, précédant ainsi ceux du centre d'Halluin programmés entre 2024 et 2025. Le budget prévisionnel s'élève à 20,3 M€.

À noter que les chantiers des deux centres se feront successivement afin que le tri puisse continuer à se faire sur le territoire. La MEL gardera la capacité de traiter ses déchets recyclables tout en modernisant considérablement ses outils. Le site en travaux servira de centre de transfert pour éviter d'accroître le nombre de camions sur les routes.

À PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](https://www.lillemetropole.fr) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

Clémence TESSON

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 22 76

+33 (0)6 30 46 23 35

Agathe LAVALÉE

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 23 50

+33 (0)6 30 46 40 17